

LEÇONS-TYPES

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DES GRANDES CONQUETES ROMAINES DES III^e ET II^e SIECLES

Classe de quatrième des humanités

Bibliographie

OUVRAGES DE BASE :

- PIGANOL André, *Histoire de Rome*, dans *Clio, Introduction aux études historiques*, Paris, P.U.F., 1954.
- HOMO Léon, *Les institutions politiques romaines*, Coll. « L'évolution de l'humanité », T. XVIII, La Renaissance du Livre, Paris, 1933.
- HOMO Léon, *Nouvelle histoire romaine*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1941.
- CLÉRICI André et OLIVESI Antoine, *La République romaine*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, P.U.F., 1960.
- BLOCH George et CARCOPINO Jérôme, *La République romaine de 133 à 44*, Coll. « Histoire générale, G. Glotz », T. II, Paris, 1935-1936.
- PIGANOL André, *La Conquête romaine*, Coll. « Peuples et civilisations », Paris, P.U.F., 1927.
- AYMARD André et AUBOYER Jeannine, *Histoire générale des civilisations*, T. II, *Rome et son Empire*, Paris, P.U.F., 1954.
- PARIAS Louis-Henri, *Histoire générale du travail*, T. I, *Préhistoire et Antiquité*, Paris, N.L.F., 1959.
- DIAKOV V. et KOVALEV S., *Histoire de l'Antiquité*, Moscou, Editions en langues étrangères.
- LAVEDAN Pierre, *Dictionnaire illustré de la mythologie et des Antiquités grecque et romaine*, 3^e édition, Paris, Hachette, 1931.

OUVRAGES SPECIAUX :

- DELOUME A., *Les manieurs d'argent à Rome*, Paris, Ern. Thorin, 1892.
- SALVIOLI, *Le Capitalisme dans le monde antique*, Paris, V. Viard et E. Brière, 1906.
- LOUIS Paul, *Le travail dans le monde romain*, dans *Histoire universelle du travail*, Paris, Alcan, 1912.
- RUELENS J., *Répartition de la propriété foncière en Italie*, dans *Les Etudes classiques*, 1943.

- RUELENS J., *Agriculture et Capitalisme à l'époque de Cicéron*, dans *Les Etudes classiques*, T. XIX, octobre 1951.
- SCALAIS R., *La production agricole de l'Etat romain et les importations de blés provinciaux jusqu'à la seconde guerre punique*, dans *Revue de philologie classique*, 29^e année, T. XXIX, 1925.
- SCALAIS R., *Le déficit de la production agricole pendant la seconde guerre punique*, dans *Musée belge*, 31^e année, n° 3-4, T. XXI, 1927.
- R. SCALAIS, *La politique agraire de Rome depuis les guerres puniques jusqu'aux Gracques*, dans *Musée belge*, 33^e année, n° 7-10, 1930-1932.

RECUEILS :

- TROUX Albert et GOTHIER Louis, *Recueils de textes d'histoire*, T. I, *L'Antiquité*, H. Dessain, 1964.
- *Documents d'histoire vivante, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Editions sociales.

MANUELS :

- DEMAT M. et J. LALOU, *A la découverte du monde gréco-romain*, Liège, Dessain, 1961.
- ALBA André, *Rome, début du Moyen Age*, dans *Cours d'histoire Jules Isaac*, Paris, Hachette, 1958.
- MONNIER Jean et PACAUT Marcel, *Histoire, Rome, Le Moyen Age jusqu'au XIV^e siècle*, dans Collection Jean Monnier, Paris, Nathan, 1964.
- ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J., *Rome et les débuts du Moyen Age*, dans Collection d'histoire Louis Girard, Paris, Bordas, 1961.
- HAYT Franz, *L'Antiquité et le Haut Moyen Age*, dans Collection Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1962.

Matériel didactique

Carte : le monde romain.

Textes stencillés : voir contenu de la leçon.

Agrandissement du tableau extrait du *Guide romain antique* de Georges HACQUARD, J. DANTRY en O. MAISAM, et synthétisant les conséquences sociales des grandes conquêtes.

Méthode

Le programme ne prévoit qu'une seule leçon pour l'étude des conséquences économiques, sociales, morales et culturelles des grandes conquêtes.

Etant donné l'importance du sujet et la nécessité du recours aux méthodes actives, nous avons jugé que deux leçons étaient indispensables, la première consacrée aux transformations économiques et sociales, la seconde, aux conséquences morales et culturelles.

La méthode se veut fidèle aux dernières directives : l'utilisation précise du document authentique. De toute évidence, les textes présentés ci-après sont trop nombreux pour être utilisés tous en une heure de cours. Au professeur de

choisir selon le niveau de la classe et sa propre conception de la leçon. Certains de ces textes accompagnés d'un questionnaire peuvent d'ailleurs faire l'objet d'exercices d'application à domicile.

Leçon proprement dite

I. RAPPEL

Examen de la carte du monde romain de manière à établir le bilan des conquêtes à la fin du II^e siècle.

— Rome a détruit deux grands rivaux : Carthage et Corinthe et domine le bassin méditerranéen. — Les territoires conquis sont répartis en neuf provinces, *praedium populi romani* (insister sur la signification du mot *praedium*).

II. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES GRANDES CONQUÊTES.

1. Le pillage des territoires conquis.

Textes :

- a) La description du triomphe de Paul-Émile, vainqueur de Persée, roi de Macédoine (167 av. J.C.).

PLUTARQUE, *Vie de Paul-Émile*, cité dans *Documents d'histoire vivante, Antiquité*, fiche 33.

« A la suite des chariots remplis d'armes marchaient 3.000 hommes portant l'argent monnayé dans 750 vases, contenant chacun le poids de 3 talents et soutenus par 4 hommes. Les 3.000 hommes étaient suivis d'un grand nombre d'autres qui portaient les urnes et les cuvettes d'argent, les coupes en forme de corne, les gobelets et les flacons disposés de manière à être bien vus et aussi remarquables par leur grandeur que par la beauté de leur ciselure.

...On voyait passer ensuite la monnaie d'or portée, comme la monnaie d'argent, dans des vases qui contenaient chacun 3 talents, et qui étaient soutenus par 4 hommes ; il y en avait 77. Les vases étaient suivis de ceux qui portaient la coupe sacrée, d'or massif, du poids de 10 talents, que Paul-Émile avait fait faire, et enrichie de pierres précieuses... »

- b) Chiffres extraits de A. AYMARD et J. AUBOYER, *Histoire générale des civilisations*, T.II.

1° Le butin.

« De 194 à 166 av. J.C., en or ou en argent monnayés ou immédiatement monnayables, le butin rapporté des seules guerres menées dans la péninsule grecque s'éleva à une valeur très proche de 70.000.000 deniers, c'est-à-dire à peu près autant de francs de 1914. Sur le total, le butin de Paul-Émile après Pydna représenta à lui seul 52.500.000 deniers. » (p. 147)

2° Les indemnités de guerre exigées des États qui, après la fin de la guerre, conservaient leur existence juridique.

« Après Zama, en dehors d'une somme versée lors de la conclusion du traité, Carthage était condamnée à payer 1.200.000 deniers pendant 50 ans. » (p. 147)

3° Les tributs annuels, impôts payés régulièrement, soit en nature, soit en espèces, par une province comme marque de sa dépendance.

« ...600.000 deniers pour l'ensemble des 4 républiques organisées en Macédoine après Pydna. » (p. 147)

4° La constitution d'un important *ager publicus*, en vertu du droit de conquête : terres, mines, carrières, forêts.

« Les mines de Carthagène, vers le milieu du 2^e siècle, occupaient 40.000 ouvriers et rapportaient 250.000 deniers par jour. » (p. 148)

— Le pillage des territoires conquis et l'exploitation systématique des provinces entraînèrent le transfert massif dans la péninsule italique des capitaux dispersés jusque-là dans le bassin méditerranéen. Cette économie de rapines fait de Rome une grande place financière, en fait l'unique marché des capitaux (faire comprendre aux élèves qu'il s'agit là d'un profond bouleversement dans l'histoire de Rome).

Toutefois, Rome gouverne un empire de la même façon qu'elle administrait autrefois les cités voisines vaincues. Faute d'une administration capable de gérer directement les énormes richesses de l'Empire, l'Etat doit s'en remettre pour cela à des particuliers par l'utilisation systématique d'un procédé déjà ancien, l'adjudication publique.

2. La naissance du grand capitalisme.

Texte : Les publicains

POLYBE, *Hist.* VI, 17.

cité par A. DELOUME, *Les manieurs d'argent à Rome.* (1)

« Il y a un grand nombre de choses qui sont données à ferme par les censeurs, les entreprises de constructions publiques qu'il serait difficile d'énumérer, et aussi les revenus de l'Etat, ceux établis sur les ports, les mines, les champs et enfin tout ce qui est l'objet des marchés de l'Etat. Tout cela est livré à l'exploitation du peuple, à tel point que tout le monde, peut-on dire, est intéressé à ces adjudications et aux bénéfices que l'on y réalise. Les uns se portent eux-mêmes directement adjudicataires (*mancipes*) devant les censeurs, ... d'autres font société avec eux (*socii*), et d'autres sous leur nom (*in horum nomine*), apportent des fonds à ces entreprises (*participes*). »

— L'analyse précise du texte doit permettre au professeur de faire comprendre aux élèves le mécanisme de l'adjudication, l'activité des « manieurs d'argent » recrutés surtout parmi les chevaliers et dirigée essentiellement vers la ferme des impôts, les grands travaux et les fournitures aux armées, la nécessité de la concentration de ces capitaux, la formation et le fonctionnement d'une grande société de publicains, en l'occurrence d'une société en commandite par actions.

Ces activités — participation aux sociétés financières, grand négoce, fournitures par adjudication — étant interdites depuis la deuxième guerre punique aux sénateurs et à leurs fils, les « chevaliers » finissent par accaparer presque toute l'activité économique et par exiger bientôt un rôle politique en rapport

(1) Avant l'analyse du texte quelques mots sont nécessaires pour préciser la valeur du témoignage de Polybe (201-120 av. J.C.). Il s'agit d'un Grec qui vécut pendant 17 ans à Rome et qui fut intimement mêlé aux milieux des gens d'affaires. Doué du même esprit critique que Thucydide, il nous a laissé un vaste tableau historique de tout le bassin de la Méditerranée entre 264 et 146 av. J.C.

avec leur puissance financière. Ils constituent désormais dans l'Etat une « puissance de fait ». Quant aux sénateurs, enrichis par les guerres et les rapines en province, ils se rabattent sur l'achat des terres, seule activité économique licite.

3. Le développement des *latifundia*.

a) La genèse des *latifundia*.

Textes :

1° APPIEN, *Guerres civiles*, I, 7-8,

cité par L. HOMO, *Les institutions politiques romaines* (p. 111-112).

« Les Romains au cours de la conquête graduelle de l'Italie, s'emparaient d'une partie du territoire...

Ils en répartissaient la partie cultivée entre les nouveaux colons, la vendaient ou la donnaient en location ; pour la partie inculte, qui était considérable, ne prenant pas la peine de l'assigner par voie de sort, ils proclamaient le droit, pour chacun, de la mettre en valeur, sous conditions d'un impôt sur les produits annuels, le dixième pour les moissons, le cinquième pour le revenu des arbres. En outre, ceux qui pratiquaient l'élevage étaient soumis à un impôt analogue tant pour le gros que pour le petit bétail. Par ces mesures, ils voulaient pourvoir au développement de la population italienne, élément dont ils avaient éprouvé l'endurance, et se procurer ainsi, dans le pays même, de solides auxiliaires. Mais le résultat obtenu fut tout opposé. Car les riches, après avoir occupé la plus grande partie de ces terres non assignées, confiants avec le temps que personne ne les leur enlèverait jamais, s'étaient tournés vers les petites propriétés voisines possédées par les pauvres, et s'en emparant, soit à l'amiable par achat, soit par la force, se trouvaient cultiver désormais, au lieu de champs (*fundi*), de grands domaines (*latifundia*). Pour les mettre en valeur, ils se servaient d'esclaves comme agriculteurs et bergers, de peur, s'ils employaient des hommes libres, de les voir enlever à la culture pour le service militaire... Aussi amassaient-ils de grandes richesses, et le nombre des esclaves se multipliait-il dans le pays. Les Italiens au contraire souffraient de la dépopulation et du manque d'hommes, épuisés qu'ils étaient par la pauvreté, les contributions et le service militaire... »

— Au cours du IV^e siècle, des lois agraires furent envisagées pour tenter de remédier à cette situation...

« Personne ne devait avoir plus de 500 jugères de terres colonisées, n'y faire paître plus de 100 têtes de gros bétail ou de 500 de petit. Ordre d'employer un certain nombre d'hommes chargés de surveiller le travail et d'en rendre compte au maître. La loi fit l'objet d'un serment et une amende fut fixée à l'égard des contrevenants. On pensait qu'ainsi le reste des terres serait aussitôt vendu par petites parcelles aux pauvres. Mais ni les lois ni les serments n'eurent d'effet... La plupart méprisaient la loi. » (2)

(2) Appien est un Grec d'Alexandrie qui vécut dans la première moitié du II^e siècle de notre ère. Devenu fonctionnaire romain en qualité d'avocat du fisc impérial, il représente le point de vue des gens d'affaires et des milieux provinciaux. Les cinq livres relatant les guerres civiles constituent la partie la plus intéressante de sa monumentale histoire romaine, par ailleurs très inégale. — Préoccupé d'expliquer les causes économiques des guerres civiles, il met particulièrement en relief la propriété foncière. — C'est en cela que réside surtout l'intérêt de son témoignage.

2° TITE-LIVE, *Hist. rom.*, II, 23,

cité par J. RUELENS, *Agriculture et capitalisme à l'époque de Cicéron*.

« ...Il dit (Sujet : un vétéran romain) que pendant qu'il combattait il fut non seulement privé de récoltes à cause des pillages, mais sa villa avait été incendiée, tous ses biens pillés, son bétail enlevé et un impôt lui avait été réclamé en ces temps particulièrement difficiles, en sorte qu'il s'était endetté. Accablé par les intérêts, il s'était vu contraint de se dépouiller tout d'abord des terres léguées par son père et son grand-père, puis de se dépouiller d'autres biens... »

3° CATON, *De l'agriculture*, I, 7,

cité par DIAKOV et KOVALEV, *Histoire de l'Antiquité*, p. 594.

— A la question de savoir quelles sont les cultures lucratives et celles qui ne le sont pas, Caton répond : « Il convient de placer au premier rang un vignoble donnant du bon vin en abondance ; en second lieu, un jardin maraîcher irrigué, en troisième une oseraie, en quatrième une olivette, en cinquième, une prairie, en sixième, des terres arables » (3).

4° CATON, *De l'agriculture*, I, 8,

cité par DIAKOV et KOVALEV, p. 594.

« Le propriétaire doit chercher à vendre le plus possible et à acheter le moins possible... Avant d'acheter un bien, il convient de s'assurer qu'il existe à proximité une ville importante, une mer, une rivière navigable ou une route bien fréquentée. »

5° Boutade d'un interlocuteur de VARRON (4),

cité par BLOCH et CARCOPINO, *La république romaine de 133 à 44*, T. II, p. 94.

« La principale richesse d'un patrimoine ? De bon pâturages. Et après ? Des pâturages assez bons. Et après ? De mauvais pâturages. »

— L'analyse de ces textes permet de dégager avec précision les causes de la genèse des *latifundia* : l'usurpation de « l'ager publicus » par les riches, particulièrement par les sénateurs, l'expropriation des petits propriétaires, victimes des guerres, de l'égoïsme des grands, de l'afflux des esclaves et de la transformation de l'agriculture italienne (La vigne, l'olivier et la prairie se substituent à la culture du blé qui a cessé d'être rentable).

b) Les caractéristiques des *latifundia*.

Les fouilles conduites sur le territoire de Pompéi, de Stabiae et d'Herculanum et les descriptions littéraires malheureusement très vagues nous permettent de nous imaginer la structure et l'organisation des *latifundia*.

Les professeurs trouveront d'intéressantes précisions dans l'*Histoire générale du travail* de PARIAS, T. I, pp. 300-305.

Deux types de *latifundia* se rencontrent principalement en Italie :

1° Le *latifundium* dispersé qui prévaut surtout en Campanie, c'est-à-dire

(3) et (4) Caton et Varron nous ont laissé deux traités agronomiques, écrits à des époques différentes, celui de Caton vers 160 av. J.C., celui de Varron, vers 30 av. J.C. — Tandis que Caton décrit un domaine moyen, (240 jugères d'olivettes, 100 jugères de vignobles), Varron s'adresse aux grands propriétaires autant qu'aux moyens (il place en premier lieu les « prata » et en second lieu, les vignobles). — Ces traités agronomiques témoignent de la profonde transformation de l'agriculture italienne à partir du IIe siècle.

formé de plusieurs « *fundi* » dont chacun est groupé autour d'une villa. Spécialisation : la vigne et l'olivier. C'est le type décrit par CATON dans son « *De re cultura* ».

- 2° Le *latifundium* concentré qui prévaut surtout en Italie méridionale (Apulie, Calabre), héritage des ravages de la seconde guerre punique. Il s'agit d'immenses domaines d'un seul tenant groupés autour de locaux d'exploitation où le propriétaire ne réside pas.
Spécialisation : l'élevage.

— Les textes d'Appien, de Varron et de Caton cités ci-dessus permettent d'autre part de faire dégager par les élèves les caractéristiques des *latifundia* : main-d'œuvre servile, grandes entreprises de caractère mercantile visant aux rendements maxima, substitution d'une agriculture scientifique à l'agriculture empirique et traditionnelle.

— Synthèse partielle :

Les conquêtes des III^e et II^e siècles par les profondes transformations qu'elles suscitent, sont à l'origine d'une véritable révolution économique : l'essor du grand capitalisme financier, la concentration foncière toujours plus accentuée et le développement du capitalisme agraire, l'esclavage, principal moyen de production.

III. LES CONSEQUENCES SOCIALES DES GRANDES CONQUÊTES

1. La domination insolente des classes enrichies.

Textes.

- 1° SALLUSTE, *La guerre de Jugurtha*, XLI et LXIV,
cité par Jean MONNIER, *Histoire*, classe de 5^e, p. 68.

« *Au dehors et au dedans, tout se traitait au gré d'un petit nombre d'hommes ; à eux le trésor public, les provinces, les magistratures, les honneurs et les triomphes ; le peuple était accablé par le service militaire et par l'indigence... — Si le peuple avait accès aux autres magistratures, le consulat était pour la noblesse qui le transmettait de main en main. Tout homme nouveau, quels que fussent son illustration et ses exploits, paraissait indigne de cet honneur et comme souillé par la tache de sa naissance.* »

- 2° POLYBE, texte sur les publicains, cité ci-dessus.

— Les nobles forment une véritable caste, fermée aux éléments nouveaux.

Propriétaires des *latifundia*, ils détiennent le monopole des grandes magistratures, donc du Sénat et des gouvernements des provinces.

— Les chevaliers constituent la haute bourgeoisie financière. Ils dominent pratiquement toute la vie économique et exercent dans l'Etat une puissance de fait.

2. Le dépérissement de la classe moyenne.

Textes :

- a) Les chiffres officiels du recensement à Rome pour la seconde moitié du III^e siècle et l'ensemble du II^e siècle.

Cités par L. HOMO, *Les institutions politiques romaines*, p. 113.

<i>Dates des censures</i>	<i>Population mâle valide</i>
252 av. J.C.	299.797 unités
247 »	241.712 »
209 »	237.108 »
204 »	214.000 »
194 »	243.704 »
189 »	258.318 »
174 »	269.015 »
169 »	312.805 »
164 »	337.452 »
159 »	328.316 »
142 »	327.442 »
136 »	317.932 »
125 »	394.736 »
115 »	394.336 »
86 »	463.000 »

- b) Déclaration faite aux comices en 104 av. J.C. par le tribun D. MARCIUS PHILIPPUS à l'occasion de la proposition d'un loi agraire :
« Il n'y a pas dans la cité 2.000 citoyens qui soient propriétaires (qui rem haberent). »

Cic. *De Off*, II, XXI, 73.

Cité par L. HOMO, *Les institutions politiques romaines*, p. 112.

- c) D'après POLYBE et TITE-LIVE, dès l'année 180, on éprouve d'énormes difficultés à trouver dans le corps civique les éléments de levée nécessaires pour compléter l'effectif des légions. D'après les mêmes historiens, dès avant le milieu du II^e siècle, pour se procurer les recrues indispensables, l'Etat a dû abaisser pour la cinquième classe, la dernière légalement mobilisable, le minimum du cens des deux tiers.

Extrait de L. HOMO, *Les institutions politiques romaines*, p. 112.

— A la lumière des textes b et c, il semblerait que l'ensemble du corps civique à Rome souffrait d'une très grave crise de natalité et de dépopulation.

Les statistiques du texte a dénie cette interprétation. En effet, si entre les années 252 et 204 le total des citoyens légalement mobilisables est tombé de 297.797 unités à 214.000 — conséquence directe des guerres puniques — les chiffres se relèvent ensuite pour atteindre à l'époque de la proclamation du tribun Philippus environ 400.000 unités.

Il en résulte donc que depuis la fin de la seconde guerre punique nous assistons à une augmentation globale du nombre des citoyens mais aussi à une diminution du nombre des citoyens propriétaires, c'est-à-dire de la classe moyenne.

Quelles sont les causes de cette déchéance de la classe moyenne ? Une cause d'ordre militaire : les pertes dues à la guerre. Des causes d'ordre économique : le développement de la grande propriété en Italie (voir texte d'Appien cité ci-dessus) et la transformation de la culture italienne (voir textes de Caton et de Varron cités ci-dessus). La culture du blé fait place à des cultures plus

rémunératrices, la vigne, l'olivier, les cultures maraîchères, la prairie. Ces cultures nouvelles qui nécessitent une forte mise de fonds, conviennent mal au régime de la petite propriété.

Certains petits propriétaires luttent désespérément puis finissent par capituler. Le texte de Tite-Live cité ci-dessus témoigne du drame des propriétaires sans capitaux. Privés de leurs terres, concurrencés par les légions d'esclaves, les petits propriétaires se réfugient à Rome où ils grossissent les rangs du prolétariat urbain, paresseux, vénal, vivant d'expédients : la sportule des grands, les libéralités de l'Etat, voire le trafic de leur droit de vote. Le tableau du « *Guide romain antique* » synthétise très bien les étapes de l'enrichissement des grands, sénateurs et chevaliers et les étapes de la déchéance de la classe moyenne. Ce dépérissement de la classe moyenne explique d'autre part les difficultés rencontrées à Rome pour se procurer les recrues militaires indispensables. De plus en plus s'impose une réforme de l'armée romaine.

IV. LE BILAN POLITIQUE A ROME A LA FIN DU II^e SIÈCLE

Les transformations économiques et sociales conduisent à une situation lourde de conséquences :

1. Une oligarchie gouvernementale — la noblesse sénatoriale — qui s'impose par la corruption.
2. Un capitalisme puissant et jaloux qui aspire à jouer un rôle politique.
3. Un prolétariat de chômeurs, de clients, acculés à la misère et sans traditions politiques.

Deux factions vont désormais s'opposer : populaires et optimates, épaulés tour à tour par le groupe des chevaliers qui tentent de tirer les marrons du feu. De là les guerres civiles, le triomphe de l'anarchie et l'effondrement de la République.

Schéma de la matière

1. Le bilan des conquêtes à la fin du II^e siècle : Rome domine le bassin méditerranéen.
2. Les conséquences économiques des grandes conquêtes :
 - a) le pillage systématique des territoires conquis et l'exploitation des provinces : concentration des capitaux en Italie et surtout à Rome, grande place financière du bassin méditerranéen ;
 - b) la naissance du grand capitalisme : l'entrée en scène des « manieurs d'argent », les publicains, et la formation des grandes sociétés par actions.
 - c) Le développement des *latifundia*.
 - 1° La genèse des *latifundia*.

Causes :

- l'usurpation de l'*ager publicus* par les riches ;
- l'expropriation des petits propriétaires, victimes des guerres, de l'égoïsme des grands, de l'afflux des esclaves et de la transformation

de la culture italienne (la vigne, l'olivier et la prairie se substituent à la culture du blé).

2° Les caractéristiques des *latifundia* :

- Main-d'œuvre servile.
- grandes entreprises de caractère mercantile visant aux rendements maxima.
- Substitution d'une agriculture scientifique spécialisée à l'agriculture traditionnelle.

— Synthèse partielle :

Les conquêtes des III^e et II^e siècles sont à l'origine d'une véritable révolution économique : l'essor du grand capitalisme financier, la concentration foncière et le développement du capitalisme agraire, l'esclavage, principal moyen de production.

3. Les conséquences sociales des grandes conquêtes.

a) La domination insolente des classes enrichies :

- 1° Les nobles, véritable caste fermée aux éléments nouveaux. Propriétaires des *latifundia*, ils détiennent le monopole de la vie politique.
- 2° Les chevaliers, haute bourgeoisie financière. Ecartés de la vie politique, ils constituent dans l'Etat une puissance de fait.

b) Le dépérissement de la classe moyenne.

1° Causes :

- Les pertes dues à la guerre.
- Le développement de la grande propriété.
- La transformation de la culture italienne.

2° Conséquences : immigration à Rome et prolétarianisation.

4. Le bilan politique à Rome à la fin du II^e siècle :

- a) Une oligarchie gouvernementale — la noblesse sénatoriale — qui s'impose par la corruption.
- b) Un capitalisme puissant et jaloux qui aspire à jouer un rôle politique : la classe des chevaliers.
- c) Un prolétariat de chômeurs, acculés à la misère et sans traditions politiques.

CONCLUSION :

Climat favorable aux guerres civiles, aux aventuriers politiques (A justifier).

Lexique

Publicains : ceux qui s'occupent des « *publica* », c'est-à-dire des affaires financières de l'Etat : perception des recettes, exploitation de ses domaines, exécution de ses travaux, etc.

Chevaliers : à l'origine les citoyens les plus riches de la première classe, groupés en 18 centuries d'*equites*. Au II^e siècle, riche bourgeoisie financière.

Donner à ferme : donner à bail à des particuliers par adjudication pour un terme de cinq ans le droit de percevoir les recettes de l'Etat dans une province, d'exécuter ses travaux...

Adjudication : attribution de la ferme des impôts ou des « opera publica » faite avec publicité et concurrence.

Adjudicataire : bénéficiaire d'une adjudication publique.

Manceps : (manu-capere) : celui qui lève la main pour se faire attribuer l'adjudication aux enchères.

Latifundium : (latus fundus) : grand domaine.

Ager publicus : domaine public c'est-à-dire l'ensemble des biens immobiliers dont l'Etat romain avait la propriété : terres de culture, pâturages, forêts, mines, carrières, salines, etc...

Jugère : arpent (25 ares).

Action : part de société, valeur mobilière.

Société en commandite : société formée de deux sortes d'associés, les uns solidairement responsables (commandités, ou gérants, le *manceps* et les *socii* dans le texte de Polybe), les autres tenus dans les limites de leur apport (commanditaires ou bailleurs de fonds, les *participes* dans le texte de Polybe).

Société en commandite par actions : société en commandite où l'apport des commanditaires consiste en titres négociables.

Nobilitas : l'ensemble des citoyens dont un ancêtre a exercé une magistrature curule. (A ne pas confondre avec l'ancien patriciat.)

Homo novus : homme d'Etat qui n'appartient pas à la noblesse et dont aucun ancêtre n'avait géré une magistrature curule.

Prolétaire : (de *proles*, progéniture, lignée) : homme pauvre qui n'était considéré comme utile qu'au point de vue des enfants qu'il engendrait.

Par extension, non propriétaire, personne qui n'a pour vivre que le produit de son travail.

Sportule : panier tressé.

Par extension, la nourriture ou les sommes équivalentes distribuées par les patrons à leurs clients.

Application

TEXTE :

Les statistiques relatives à l'évolution démographique à Rome du milieu du III^e à la fin du II^e siècle.

QUESTIONS :

- Traduisez en graphique ces statistiques ;
- Interprétez ces statistiques.

Questions de révision

- Comment Rome a-t-elle pu devenir au II^e siècle la grande place financière du bassin méditerranéen ?
- Par quelles causes expliquez-vous le développement du grand capitalisme à Rome ?

4. Pourquoi la culture du blé a-t-elle été progressivement abandonnée au profit de la vigne, de l'olivier et de la prairie ? Pourquoi ces nouvelles cultures convenaient-elles mieux à la grande propriété qu'à la petite propriété ?
5. Précisez les conséquences sociales des grandes conquêtes ?
6. Analysez les causes et les conséquences du déperissement de la classe moyenne.
7. Pourquoi la situation sociale et politique à Rome à la fin du II^e siècle risquait-elle de conduire aux guerres civiles ?
8. Pourquoi la nouvelle situation sociale rendait-elle nécessaire un nouveau recrutement de l'armée ?

Questions d'examen

1. Texte de Polybe : Les publicains
 - a) Précisez le sens des termes : publicains, donner à ferme, les marchés de l'Etat, adjudication, adjudicataire, *manicipes*.
 - b) Précisez les charges qui sont données à ferme par les censeurs.
 - c) Pourquoi la concentration des capitaux s'avérait-elle indispensable ?
 - d) Quelles situations pouvait-on prendre dans le fonctionnement d'une grande société de publicains ?
 - e) Quel sens donnez-vous à l'expression : « tout le monde » ?
 - f) Par quel moyen *socii* et *participes* participaient-ils aux bénéfices de l'entreprise ?
 - g) Montrez à la lumière de ce texte que l'exploitation des provinces n'enrichissait pas seulement l'Etat mais qu'elle a donné naissance au grand capitalisme.
2. Texte d'Appien : la genèse des *latifundia*
 - a) Comment à l'époque de la soumission de l'Italie des terres conquises étaient-elles divisées ?
 - b) Dans quel but l'Etat adopta-t-il ces dispositions ?
 - c) Pourquoi l'objectif visé ne fut-il pas atteint ?
 - d) Pourquoi les petits propriétaires italiens étaient-ils en état d'infériorité vis-à-vis des grands propriétaires ?
 - e) Montrez en conclusion par quels moyens se sont constitués les *latifundia*.
3. Textes de Caton et de Varron
 - a) D'après ces deux traités agronomiques, écrits à des époques différentes — celui de Caton vers 160 av. J.C., celui de Varron vers 30 av. J.C. — montrez les transformations de l'agriculture italienne à partir du II^e siècle.
 - b) Quel rapport voyez-vous entre les conquêtes et la baisse considérable de la production des céréales panifiables en Italie ?
 - c) Dans quelle mesure cette transformation de la culture italienne a-t-elle encore aggravé la situation des petits propriétaires ?
 - d) Les préoccupations de Caton montrent bien que l'exploitation des grands domaines répond à des objectifs nouveaux. Justifiez.

4. Textes extraits des institutions politiques romaines de L. Homo
 - a) Interprétez les statistiques du premier document (recensements de la population mâle valide à Rome).
 - b) Si vous confrontez les deux premiers documents, quelles conclusions pouvez-vous tirer ?
 - c) A la lumière de la réponse à la deuxième question, justifiez les difficultés rencontrées à Rome pour se procurer les recrues indispensables.
5. Prouvez que les grandes conquêtes des III^e et II^e siècles sont à l'origine d'une véritable révolution économique et par voie de conséquence, de profondes transformations sociales (question de synthèse).
6. Précisez les causes et les conséquences du dépérissement de la classe moyenne.
7. Si l'étude du dernier siècle de la République est terminée, une belle question de synthèse est possible :
 Les guerres civiles et les dictatures des généraux du dernier siècle de la République s'expliquent à la lumière
 - 1° des conséquences sociales des grandes conquêtes ;
 - 2° de l'échec des réformes tentées par les Gracques ;
 - 3° du nouveau mode de recrutement de l'armée romaine auquel Marius a eu recours. Justifiez.

Suggestions de coordination

Coordination avec les cours de langues anciennes : traduction de textes grecs et latins se rapportant à la leçon.

Aspect du tableau noir

Lexique	<i>Les conséquences des grandes conquêtes romaines des III^e et II^e siècles</i>	
Application	1. Le bilan des conquêtes à la fin du II ^e siècle.	3. Les conséquences sociales.
Questions de révision	2. Les conséquences économiques.	4. Le bilan politique à la fin du II ^e siècle.

Richard ROBERT